Compte rendu CTL du 31/03/2022

Le CTL s'est tenu sur le site de l'Argonne.

Présents direction : Jean-Luc BARCON-MAURIN, Chantal THIBAULT, Julie FORMEY, Céline MARTIN, Claude BELGRAND

Présents organisations syndicales (OS) : les OS sont toutes présentes

Points à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du CTL du 31/01/2022 (pour avis)

- Utilisation du fonds pour l'amélioration du cadre du vie au travail des agents de la DNVSF (pour information)

- Question diverses

Lecture des liminaires :
La CGT a lu sa liminaire.
Vous trouverez en pièce jointe la liminaire lue par la CGT.
Les autres OS n'ont pas lu de liminaires.

Réponse de la direction aux liminaires :
Les réponses seront faites lors de l'examen du point 2 de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1 - Approbation PV du CTL du 31/01/2022 (pour avis):

Pour rappel : le point à l'ordre du jour de ce CTL portait sur les suites du CTR emplois et sur la situation des emplois à la DNVSF.
Il s'agissait d'une seconde convocation, le CTL ayant été boycotté en première convocation par Solidaires et la CGT.

Vote :
La CGT, ayant boycotté le CTL, s'est abstenue.
Solidaires et la CFE-CGC ont voté pour.

2- : Utilisation du fonds pour l'amélioration du cadre du vie au travail des agents de la DNVSF

2-1 : Contexte :

Dans le cadre du protocole d'accord signé le 22/10/2021 avec les OS, trois mesures ont été prises, afin de reconnaître le professionnalisme et l'engagement des agents de la DGFIP.
Parmi elles, une enveloppe de 10M€ destinée à l'amélioration du cadre de vie au travail des agents et distribuée dans les directions au prorata de leur effectif, a été décidée.

En réponse à notre liminaire, le directeur précise que l'on peut regretter qu'aucune somme n'ait été dédiée à la revalorisation du point d'indice .

Le budget alloué pour la DNVSF s'élève à 30 605€ soit 110€ par agent.

Mme THIBAULT rappelle que le principe du fonds est un principe d'amélioration des CVT et que l'enjeu est de garantir une dépense effective sur les CVT sur le lieu de travail.

La direction précise également que la DG a validé l'impossibilité de donner des chèques de type culture...aux agents.

A la DNVSF, 46 personnes ont répondu, représentant 15 % environ de l'effectif.
La direction voit dans cette faible participation, une certaine « normalité ». En effet, pour chaque sondage, la DG prolonge le délai de réponse eu égard aux faibles participations. Il n'est donc pas anormal que peu d'agents ait participé.
Pour la CGT Finances Publiques, cette faible participation reflète un certain ras-le-bol des agents. Plutôt qu'une enveloppe budgétaire de quelques dizaines d'euros, les agents auraient préféré une augmentation du point d'indice.
Seule une augmentation substantielle du point d'indice constituerait une véritable reconnaissance du professionnalisme et de l'engagement des agents !!!!

Parmi les propositions faites, seuls deux items se dégagent : la demande de fauteuils pour le télétravail et le tri sélectif.

2-2 : Eligibilité des dépenses :

Certaines propositions ne relèvent pas du fonds CVT. Le fonds ne doit pas servir à financer des dépenses relevant d'un autre budget, c'est-à-dire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ou du CHS-CT.
Pour information: la dotation globale de fonctionnement sert notamment à payer les loyers, les fluides (eau-electricité…), les fournitures….

La direction a donc exclu de l'utilisation du fonds certaines dépenses, en précisant que si elles relevaient d'un autre budget, elles pourraient être éventuellement financées par ce budget.

Dépenses relevant de la DGF :

Double écran
Micro-ondes
Clés cryptées
Tableau blanc
Rehausseur d'écran , repose pieds, lampadaires sur pieds

Fontaines à eau

Nous vous rappelons que les demandes de type, double-écran, clés cryptées, rehausseurs de pieds, souris ergonomiques….peuvent être demandées à la direction soit par l'intermédiaire des chefs, soit par l'intermédiaire des représentants syndicaux. Si vous avez connaissance de demandes non pourvues ou si vous avez des besoins de ce type, n'hésitez pas à nous les remonter.

Tableau numérique dans une salle de formation:
Initialement, la direction ne souhaite pas le retenir. Après discussion, l'achat a été envisagé dans la cadre de la DGF.

Fauteuils pour le TT :
La dépense relève de la DGF. Cependant, la direction ne semble pas favorable à l'acquisition d'un tel matériel en raison du coût et du transport peu facile du fauteuil.
La CGT déplore cette position car il s'agit de la demande la plus récurrente des agents (11 agents sur les 46 participants souhaitent pouvoir bénéficier de fauteuils pour le télétravail).

Fauteuils ergonomiques :
La dépense relève du CHSCT et est attribuée sur prescription médicale du médecin de prévention. Si certains d'entre vous rencontrent des problèmes de dos, n'hésitez pas à nous contacter, afin que nous vous expliquions la démarche à suivre.
De même, des bureaux réglables en hauteur peuvent être financés par le CHSCT sur prescription médicale.

La direction proposera l'acquisition de ballons d'assise (ballon rond permettant un meilleur maintien du dos), dépense pouvant être financée par le fonds CVT.

<u>Dépenses éligibles au fonds CVT :</u>

Plantes vertes dépolluantes :
Espérons que ces plantes vertes ne subiront pas le même sort que le ficus à l'entrée du site de Saussure (à savoir complètement desséché) ou comme celles situées au foyer de Saussure…...

Recyclage des déchets :
La direction et la société de ménage ONET se sont réunies. La société ONET pourra s'organiser dès lors que la DNVSF sera équipée pour le tri sélectif.

Recyclage de certains matériaux :
La direction propose l'installation de box de collecte de déchets (du type gobelets, papier, bouteilles en plastiques….) et met en avant l'édition annuelle d'un récapitulatif permettant de connaître la revalorisation des déchets.
Une des entreprises proposées est « Les joyeux recycleurs », qui travaille déjà avec la Dircofi IDF: Les recherches de la CGT mettent en évidence qu'il s'agit d'une société de prestations de services et qui, à la lecture des bilans disponibles sur l'INPI, ne semble pas procéder aux opérations de recyclage.
La direction n'avait pas fait de recherches sur cette société… Pourtant, certains reportages diffusés récemment démontrent à quel point l'activité de recyclage est source de fraude et de mensonges...

La direction propose également des box de recyclage de masques :
En effet, même si le port du masque n'est plus obligatoire à ce jour, certains le portent toujours.

Gourdes :
La direction prévoit l'acquisition d'une gourde par personne afin de réduire le volume de bouteilles plastiques. Le logo de la DNVSF devait figurer sur ces gourdes mais Mme Chantal THIBAULT préfère qu'il n'y figure pas.
La solution retenue semble être celle de gourdes isothermes avec verres inclus.
Si la démarche d'acquérir des gourdes peut paraître vertueuse, il a été rappelé par les OS, qu'il ne faut pas qu'elle soit génératrice de pollution supplémentaire inutile. La CGT a d'ailleurs rappelé que l'AGRAF avait déjà fournir des gourdes en verre et des gobelets plastiques réutilisables et que certains d'entre eux ont fini au fond d'un placard…..

Séances de sophrologie et de massages :
Dans le cadre de l'utilisation du fonds CVT, la direction serait favorable à une sensibilisation des agents à ces techniques, mais pas à la mise en place de séances. Le fonds doit être utilisé pour des actions ponctuelles et la mise en place de séance consisterait en une mise en place d'une activité pérenne, donc non éligible.
La direction doit se rapprocher du CDAS (conseil départemental d'action sociale) qui propose des séances de sophrologie et de massages.

Transformation de la bibliothèque de Saussure :
La bibliothèque, actuellement très peu utilisée, pourrait être transformée en espace de convivialité.

La direction fera rapidement un retour sur les débats (avec une sorte de relevé de conclusions) et les OS seront à nouveau convoquées.
Lors de ce prochain CTL, les OS donneront leurs avis informels sur l'utilisation du fonds.
A défaut d'accord majoritaire informel, l'enveloppe de la DNVSF sera redéployée au bénéfice de directions ayant trouvé un accord.
Si un accord majoritaire informel est obtenu et que l'enveloppe n'est pas entièrement utilisée, la partie non-utilisée sera également redéployée.

3 - Questions diverses :

Déménagement :

L'implantation du site dans les locaux de la CRAMIF à l'Argonne n'est plus d'actualité eu égard au coût énergétique du bâtiment.
A ce jour, la direction nous dit n'avoir aucune idée du futur site d'implantation.
Le DG souhaite que les effectifs de la DNVSF soient situés sur un même site à Paris, en privilégiant des sites dont l'état est propriétaire.
La direction devrait avoir plus d'informations fin avril.
La suite de cette série aux multiples rebondissements au prochain épisode !

Pont du 15 juillet :

La CGT a rappelé que les agents de l'Argonne sont tenus soit de poser un jour de télétravail, soit de poser un jour de congé, la DRFIP de Paris ayant retenu la 15 juillet comme pont naturel.
Selon la direction, le pouls a été pris par les chefs de service et aucune difficulté n'a été relevée, les agents de l'Argonne étant équipés d'ordinateurs portables.
Les cas des agents qui ne peuvent pas télétravailler et qui ne souhaitent pas poser un jour de congés peuvent nous être remontés.

Les représentants de la CGT Finances Publiques DNVSF